

Mémoire adressé à la Commission des États généraux sur la langue française

Thèmes principaux:

- pertinence des États généraux;
- situation de la langue française;
- condition de l'enseignement de l'anglais, langue seconde;
- certaines scènes d'horreur relativement à la langue;
- considérations, conclusions et recommandations.

Auteur: Charles A. Roy

Présentation de l'auteur:

- Ingénieur retraité après 31 ans de service à QuébecTel.
- Bachelier en Génie électrique à McGill en 1961.

Intérêts particuliers:

- histoire, informatique, politique et dossiers chauds;
- bénévolat social.

Introduction:

N'ayant décidé de soumettre ce document qu'au début d'octobre, je n'ai pu retracer mes sources antérieures d'information. Je ne dispose ni de ressources matérielles ni d'une équipe de chercheurs. Je réfère donc de mémoire à certains faits. De plus, puisque plus d'un mois s'écoulera entre la soumission de ce mémoire et sa présentation, certaines situations pourraient changer durant cet intervalle; changements qui nécessiteraient des révisions mineures lors de ma présentation devant les commissaires.

J'ai l'intention de couvrir les points suivants:

- une discussion quant à la pertinence et les conséquences des États généraux;
- certaines réflexions sur la situation globale du français au Québec;
- commentaires quant à l'enseignement de l'anglais, langue seconde au Québec;
- certaines scènes d'horreur dans le monde de la langue au Québec;
- considérations, conclusions et recommandations par rapport aux commentaires précédents.

Considérations sur les États généraux:

Une impression se dégage dans divers milieux et médias écrits à l'effet que, les États généraux, commandés par monsieur. Bouchard, l'ont été afin de soulager les attentes des militants souverainistes purs et durs.

Le document, "Le français, parlons-en", qui trace les grandes lignes de la présente démarche, mentionne en page 16 que les messages différents

provenant des gouvernements canadiens et québécois rendent difficile le processus d'intégration au français pour les immigrants. Ceci laisse sous-entendre que le présent exercice, de façon indirecte, a déjà une saveur propagandiste en faveur de la souveraineté. En anglais, on appelle cela "playing politics".

Dans une entrevue à la radio, madame Louise Beaudoin a affirmé récemment que la seule façon de sauver le français est la souveraineté. De même dans une entrevue au magazine L'Actualité du début d'octobre, monsieur. Gérald Larose emploie un peu le même langage, en disant que c'est un défi de protéger le français dans le contexte du fédéralisme canadien. Entre d'autres mots, ces deux haut-placés ont comme dicté de façon indirecte l'orientation et les conclusions des présents États généraux. Alors, que faisons-nous ici? Je comprends difficilement qu'à la suite de ces déclarations sensationnelles, il reste encore du français au Québec après 133 ans de fédéralisme.

De plus, il se dégage une impression que tout le processus des États généraux, i.e., le déroulement, les résultats et les conclusions ont déjà été dictés par l'entourage de madame Baudoin et ce, à quelques exceptions près. L'exercice n'en serait donc qu'une formalité pour donner bonne bouche et jeter de la poudre aux yeux à tous les groupes concernés. Beaucoup de gens sont d'avis que la présence de monsieur Charles Taylor aurait donné beaucoup de crédibilité à cette Commission mais il semble que monsieur. Larose en ait décidé autrement. À moins que monsieur. Taylor ne se soit désisté en refusant de jouer le jeu. En effet, monsieur. Taylor et sa sœur, madame Greta Chambers ainsi que madame Phyllis Lambert, architecte, sont les anglophones québécois qui commandent le plus grand respect de tous les milieux de la société québécoise.

À partir d'octobre 2000, madame Beaudoin doit introduire en chambre une législation forçant les employeurs éventuels à prouver à l'Office de la langue française le besoin réel d'exiger le bilinguisme lors d'embauche de personnel. Ceci est le comble de l'interventionnisme. En plus de créer une autre bureaucratie, cette exigence occasionnera des délais d'opération dans le progrès des PME, qui sont déjà accablées par toutes sortes d'interventions gouvernementales au Québec. Cette démarche va à l'encontre de l'esprit de la Commission des États généraux, qui doit aborder toutes les facettes reliées à la langue, en informant les autorités responsables des demandes et des besoins de la population. On peut dire que Madame Beaudouin emploie un double langage. Cette législation ne devrait être initiée qu'une fois les rapports des États généraux complétés en juin 2001.

Situation de la langue française au Québec

Les États généraux ont été mis sur pied dans le but d'intégrer les allophones dans le milieu français parce que certains d'entre eux préféreraient adopter l'anglais. À cet effet, ils sont forcés de fréquenter les écoles françaises au primaire et au secondaire mais l'Office de la langue française juge que le progrès vers l'intégration au français est en deçà des espérances fixées par le gouvernement. Globalement, cette situation s'applique plus particulièrement à la grande région de Montréal où demeure la majorité des anglophones et des allophones. Ce problème est mineur dans les autres régions du Québec. Cependant les statistiques démographiques indiquent que l'on parle le français de plus en plus dans le grand Montréal. Il faut reconnaître qu'il y a un nombre grandissant de personnes dont la langue maternelle n'est ni le français, ni l'anglais. L'immigration et la natalité favorisent grandement la croissance de la population allophone.

Il n'y a pas de mesure parfaite mais l'application présente de la loi 101 apporte un équilibre du côté éducation et affichage commercial. De là à affirmer que les francophones de souche vont perdre leur langue maternelle au profit de l'anglais serait tomber dans la démagogie. Il y a et il y aura toujours des gens qui dramatisent et qui ne seront heureux que lorsqu'il n'y aura plus un mot d'anglais ou de toute autre langue parlée au Québec.

Je suis d'avis qu'il faut que le français s'améliore surtout chez les jeunes, ce qui se réalisera grâce à un effort de société pour respecter et soigner la langue. En d'autres mots, travailler de concert avec les ministères touchés pour faire épanouir le français de façon positive.

La façon négative qui consiste à apporter des restrictions majeures à l'exercice de l'anglais n'apportera pas le résultat escompté. Trop de contraintes génèrent souvent des réactions à l'opposé de ce que l'on souhaitait. Toutefois ces situations sont loin de nous en région où le problème présente une facette tout à fait différente.

Il semble que madame Josée Legault pense différemment. Dans la colonne qu'elle signait le 30 septembre dernier dans "The Gazette", elle affirme que le Québec est la seule province bilingue. J'ignore de quelle planète nous arrive cette chère madame Legault. Elle n'a sûrement pas visité notre région et la plupart des régions rurales de la province...

Anglais, langue seconde:

En page 20 du document, « Le français, parlons-en », le thème, l'anglais, langue seconde fait partie des Etats généraux et monsieur Larose semble d'accord à ce que le sujet soit inclus dans les présentes discussions. Bravo! Dans notre région

et dans plusieurs autres régions rurales du Québec, une majorité des diplômés des universités francophones, qui sont passés par des études primaires, secondaires et collégiales en français ne sont malheureusement pas fonctionnellement bilingues. Dans une région à 98% francophone comme la nôtre, le problème semble mineur. Cependant, il est facile de constater que l'enseignement de l'anglais au primaire, secondaire et collégial laisse beaucoup à désirer dans les institutions francophones. C'est malheureux et les responsables (gouvernement et conseils scolaires) devraient apporter des changements majeurs au niveau de la compétence des enseignants et du même souffle, à la qualité de l'enseignement. Il y a des écoles qui ne peuvent ou ne veulent pas embaucher de jeunes professeurs qualifiés pour enseigner l'anglais. On fera plutôt appel à des spécialistes de d'autres matières, à cause de leur ancienneté, qui savent à peine dire yes et no. Tout ça, pour se plier aux exigences des syndicats.

Malheureusement les jeunes enseignants anglophones qui pourraient dispenser leur savoir de façon valable, sont laissés de côté. Quoique bilingues, on leur impose le même test de français que beaucoup de leurs concitoyens unilingues francophones ne réussissent qu'à la troisième ou quatrième tentative. En fait, ces enseignants qui pourraient apporter une contribution majeure à la langue seconde se sentent non désirés par le système et encore moins considérés comme des Québécois authentiques, Toutefois, les jeunes étudiants anglophones sont favorisés de pouvoir faire le choix entre l'enseignement en anglais, l'immersion en français ou la fréquentation des écoles françaises au même titre que leurs concitoyens francophones. Avec ces choix, ce sont eux qui deviennent bilingues : ce qui renverse la situation par rapport à celle qui prévalait, il y a quarante ans. Les jeunes enseignants et les autres anglophones bilingues qui sont gardés hors des emplois au Québec possèdent la mobilité linguistique leur permettant d'aller travailler ailleurs et quitter la province. Une autre des «conditions gagnantes»?.

Du côté des francophones hors du Montréal métropolitain qui reçoivent de l'enseignement anglais médiocre, pour ne pas dire atroce, cette situation précaire a été très bien décrite dans un reportage d'Amanda Jelowicki dans « The Gazette » du 1^{er} septembre 2000. Ce reportage au sujet des francophones des régions ne révèle aucune saveur politique et son contenu intégral pourrait être traduit et attaché au rapport final des présents Etats généraux. J'ai transmis à la Commission la disquette de ce reportage. Madame Jelowicki commence son article en relatant une entrevue qu'elle a eue avec un homme qui enseigne l'anglais depuis onze ans à l'école secondaire de Granby. Il a demandé à celle-ci de conduire l'entrevue en français parce que son anglais n'était pas très bon.

Monsieur François Legault, ministre de l'Education, est sensibilisé au problème et disposé à faire bouger les choses tant du côté qualité que de la durée de l'enseignement. Il aura besoin de l'appui des autres ministres qui sont touchés directement ou indirectement par le problème. Quant à fixer en première année le début de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, comme le préconisent les jeunes libéraux du Québec, je me pose de sérieuses questions surtout si on emploie les méthodes actuelles d'embauche et d'affectation des ressources enseignantes. Ceci ajouterait trois années d'enseignement incompetent aux années d'incompétence qui existent déjà. A cette fin, il faudrait embaucher des forces fraîches, compétentes et spécialisées dans le domaine, anglophones ou francophones. La décision de débiter l'enseignement de l'anglais en première année pourrait être remise à plus tard lorsque la qualité de l'enseignement et la compétence des enseignants seront établies dans le système. Le manque de qualité se retrouve également dans la région montréalaise mais de façon moins dramatique. On peut dire que ce problème existe à des degrés différents pour toute la population non anglophone du Québec.

Certaines scènes d'horreur dans le monde de la langue: en voici quelques-unes:

Au pays des Cree: Dans le Grand Nord québécois, il y a un hôpital desservant la communauté Cree où, les seules langues qui y sont parlées sont l'anglais et le cree. Il y a trois ans, un ancien médecin de l'établissement, le docteur Harris, qui était déménagé en Ontario deux ans auparavant, a offert ses services pour prendre la relève pendant la période vacances des autres médecins. Mais les bureaucrates à Québec lui auraient accordé la permission de pratiquer à la condition qu'il réussisse le fameux test de français. La situation a engendré beaucoup de tergiversations dans la Capitale. J'ignore quelle fut la conclusion de ce branle-bas de combat mais c'est à se demander si on aurait accordé l'autorisation de pratiquer à un plombier qui lui, aurait réussi le fameux test..

Hôpital pour enfants: Il y a près de deux ans, l'anesthésiste en chef de l'hôpital pour enfants de Montréal (une sommité dans son domaine), un anglophone originaire de la Saskatchewan, s'est fait harceler par l'Office de la langue française pour qu'il apprenne le français afin de pouvoir éventuellement passer son test. Le manque chronique d'anesthésistes à l'hôpital exigeait de lui des semaines de 70 heures; des horaires difficiles à vivre pour un père de famille. Ce médecin ne disposait pas de temps suffisant non plus pour suivre des cours de français. Même si L'Office n'exigeait pas le test comme tel, le harcèlement a continué au point qu'il a décidé de quitter le Québec pour un poste hors de la province, sa compétence étant reconnue partout en Amérique.

Logiciel des Etats généraux: Le traitement informatique des présents mémoires est limité à «Microsoft Word » et « Acrobat Reader de Adobe »Ce dernier peut être chargé à distance, ce que je fis. Quelle ne fut pas ma surprise de constater que le texte se lisait uniquement en anglais, s'il vous plaît ! Et les

Etats généraux concernant surtout le français. C'est à se demander ce que madame Beaudoin peut en penser. C'est un peu comme un gérant d'un concessionnaire GM qui se promènerait en automobile de marque Chrysler. S'agissait-il vraiment d'une plaisanterie?

Ne pas oublier monsieur Bernard Landry: La firme taiwanaise "Mosel", fabricant de composantes pour ordinateur, doit s'installer à Sainte-Anne-de-Bellevue, grâce à la générosité de monsieur Bernard Landry qui verse des milliards des fonds publics pour les attirer en tentant de forcer la main du Fédéral dans cette aventure. Il s'agit d'une petite firme parmi les gros joueurs comme Intel, AMD, et Motorola. Pour les contribuables les plus taxés en Amérique, je ne trouve pas cela drôle. En plus de jouir de la générosité de notre ministre des finances, la firme ne sera pas tenue d'opérer en français mais pourra le faire en anglais. J'ignore si monsieur Landry en a discuté avec madame Beaudoin. C'est aberrant de jeter de l'argent à une entreprise dont la rentabilité est incertaine et de tolérer que les opérations s'effectuent en anglais; alors que, certaines autres qui n'ont jamais reçu de cadeau travaillent fort pour opérer en français

Considérations et recommandations

En plus de la qualité du français, il faudra également voir à l'amélioration de l'enseignement de l'anglais, langue seconde. Du côté du français, j'estime que la langue que les jeunes entendent à la télévision n'est pas de nature à améliorer leur bagout.

- Le ministre Legault semble conscient des problèmes reliés à l'enseignement des langues et il mérite du support de ses confrères et consœurs du cabinet, ce qui ne semble pas être le cas présentement. Les Etats généraux devraient faire les recommandations en conséquence.

- Madame Beaudoin devrait attendre les recommandations finales des États généraux en juin 2001 avant de mettre sur pied la législation donnant au gouvernement (en particulier son ministère) le droit de déterminer la nécessité d'établir le bilinguisme comme pré-requis à l'embauche.
- Il faut se souvenir qu'il incombe à l'état de fournir de l'enseignement de qualité en anglais, langue seconde, tout comme les autres matières scolaires. Les francophones y ont droit et c'est le manque de ce service qui amènent les parents à contester la législation en cours avec l'aide de l'avocat Brent Tyler.

En résumé: L'engouement pour les Cégeps anglophones vient des carences majeures de l'enseignement de l'anglais. Qu'on livre la marchandise au primaire et au secondaire, et les francophones et allophones n'auront plus à fréquenter les Cégeps anglais. Entre-temps, laissons les choses telles qu'elles sont, i.e., laisser le libre choix aux étudiants du collégial.

Quant à la langue d'affichage, l'équilibre actuel semble satisfaire la population à l'exception des extrémistes des deux côtés. Il ne faudrait pas que le gouvernement laisse l'impression que mesurer le lettrage des affichages est important au point de négliger les salles d'urgence et priver les jeunes de manuels scolaires.